

Le Cérémonial est-il inutile ?

Une des causes qui contribuent, d'après ma propre expérience, à diminuer l'assistance aux réunions de cercles, à leur enlever beaucoup d'attrait, à les rendre même ennuyeuses, parfois, c'est la négligence ou mieux l'indifférence qu'on apporte à suivre le cérémonial.

Dans les cercles où chaque officier est à son poste à l'heure de l'ouverture, où l'ordre du jour est suivi à la lettre, où tout le monde voit dérouler sous ses yeux les diverses phases de l'assemblée et peut se rendre compte des opérations de la société, l'assistance ne peut manquer d'être relativement nombreuse.

Les Canadiens-Français, tout comme les Anglais, au reste, aiment les réunions où il se passe quelque chose et où il se fait de la discussion intelligente. Une interpellation, une explication à propos, jettent de la vie dans le fonctionnement routinier d'une succursale et les sociétaires se séparent satisfaits en se disant qu'ils reviendront, parce qu'ils ont compris ce qui s'est fait, et s'y sont intéressés.

Si, au lieu de cela, vous transformez votre cercle en bureau de perception, les membres se hâteront de payer leurs contributions, puis ils s'en iront s'amuser ailleurs. Pourquoi resteraient-ils là, bayant aux cornelles ? La vie est bien trop courte pour qu'on puisse sacrifier une soirée sans profit ! Peu à peu, ils délaisseront leurs cercles et ne voudront plus y mettre les pieds ; ils enverront leur femme ou leurs enfants faire les versements nécessaires, peut-être, même, l'oublieront-ils complètement.

Les Cercles qui se négligent à ce point vivent tout au plus. En tout cas, leur effectif reste stationnaire lorsqu'il ne décroît pas. Ils n'ont pas su rendre leurs séances attrayantes ; ils empêchent les membres de se connaître et de fraterniser entre eux ; ils ne discutent plus les questions pourtant si belle de mutualité et de patriotisme et ils en souffrent.

Allons ! s'il en est temps encore, c'est à dire si votre Cercle n'est pas condamné irrémédiablement à une vie obscure et terne, réveillez-vous et réveillez vos membres. Convoquez une grande assemblée, expliquez aux membres qu'il est important pour eux d'assister aux réunions bi-mensuelles ou mensuelles, introduisez quelques innovations, qui leur plairont et les induiront à se rendre. Cherchez la recette, il le faut. C'est

à ce prix seulement que votre groupe prospérera, que vous ferez naître le zèle et l'enthousiasme parmi vos confrères. Vous pourrez alors prendre une part glorieuse dans les nombreux concours institués par le Bureau Exécutif pour faciliter le recrutement des membres et récompenser les travailleurs.

De la vie, de l'activité, de l'éclat, de l'enthousiasme, voilà les éléments du succès nécessaires à tout Cercle qui veut devenir un rouage important dans son association.

Les Taux d'Ontario

Un sociétaire nous a demandé si les taux de contribution que nous avons reproduits, le mois dernier, exigibles des membres des sociétés de secours mutuels en vertu d'une loi d'Ontario, comprennent la cotisation imposée pour frais d'administration.

Les cotisations pour frais d'administration du cercle et du Conseil Général (ou corps correspondants) n'étaient pas inclus dans les taux en question. Ils représentent la prime nette pour une assurance de \$1,000 au décès seulement. En ajoutant 20 cents par mois pour frais d'administration, nous obtenons le résultat suivant :

	Contribution mensuelle.	Cotisation.	Totaux.
20 ans	\$0 90	20	\$1 10
25 —	1 05	20	1 25
30 —	1 21	20	1 41
35 —	1 43	20	1 63
40 —	1 71	20	1 91
45 —	2 09	20	2 29
50 —	2 61	20	2 89

Distribution de la Richesse

La nature ou la matière, le capital et le travail, concourant à la production de la richesse, ont droit chacun à une rémunération proportionnelle à la part qu'ils ont prise dans la production.

La rémunération de la nature ou du propriétaire, c'est la rente foncière, le loyer, le fermage ; celle du capitaliste s'appelle l'intérêt ; celle du travailleur s'appelle le salaire ; celle de l'intermédiaire ou entrepreneur s'appelle bénéfice ou profit.

Abbé S. VERRET.

L'alcool est le principal facteur du crime et de la folie.

Dr J. L. DESROCHES.